

Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de
l'enquête politique en France (1814-1848)*

Louis Hincker



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/10794>

DOI : 10.4000/ahrf.10794

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2009

Pagination : 243-245

ISBN : 978-2-200-92557-4

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Louis Hincker, « Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 355 | janvier-mars 2009, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 24 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/10794> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.10794>

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2022.

Tous droits réservés

Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*

Louis Hincker

RÉFÉRENCE

Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Carnot, 2008, 402 p., ISBN 978-2-7535-0549-0, 24 €.

- 1 Loin de toute conception abstraite de la bureaucratie, et qui plus est de toute surestimation du pouvoir panoptique de l'administration, l'histoire des réalités sociales du fonctionnement de l'État, telle que la pratique Pierre Karila-Cohen, nous invite à considérer les capacités d'innovation de la puissance publique, ici à l'époque des monarchies constitutionnelles et censitaires qui voit croître dans la durée la spécialisation d'un type de correspondance administrative consacrée aux seuls phénomènes d'opinion.
- 2 Ce plaidoyer pour une histoire à part entière non seulement des rythmes, modalités, contenus, surgissements, mais aussi des temps creux et routines du rapport préfectoral et de sa fonction de plus en plus affirmée d'« enquête politique », met en pleine lumière autant la saisie que la fabrique de « l'opinion publique » par les nouvelles autorités à un moment où s'impose la recherche d'un compromis entre réappropriation du pays par la monarchie et aspirations libérales.
- 3 Mais la nécessité de l'expertise politique à partir de 1814, toutes tendances politiques confondues – sans oublier cependant les réticences des plus réactionnaires pour qui l'opinion publique n'existe pas au vu des divergences d'intérêts de classes – est fille de la crainte générale d'une dilution de la Nation divisée par l'histoire. L'État, désormais face à la relative autonomie de la société civile qui renaît en même temps que la

monarchie et le gouvernement représentatif, se doit de développer une réflexion sur la qualité sociale des membres du tribunal de l'opinion, sans quoi cette instance de jugement siégeant dans la société lui restera à jamais illisible et incompréhensible. Cette naissance d'un savoir politico-administratif n'est donc pas heureuse, et à l'heure de l'obsession générale d'une nouvelle palingénésie, la diversité des opinions demeure inquiétante aux yeux des administrateurs, symptôme d'altération, de corruption et d'infection selon un modèle hygiéniste qui vient contredire la volonté toute moderne de distinguer ce qui relève de l'ordre public de ce qui appartient en propre à l'opinion politique.

- 4 Héritage de la Révolution française, la notion « d'esprit public » ne disparaît pas et tend même à faire obstacle à celle d'opinion en imposant l'idée d'une domestication à connotation policière et celle d'une éducation à visée unificatrice, le tout aux dépens d'une conception plus respectueuse du mouvement spontané des divergences et dissidences.
- 5 On suit avec grand intérêt les tentatives et tâtonnements, souvent contradictoires, d'auscultation de l'opinion durant la première Restauration (avril 1814-mars 1815) : enquêtes auprès des préfets jusqu'ici habitués aux attentes impériales qui privilégiaient l'énumération des faits, chevauchée des commissaires du roi propagandistes du retour des Bourbons, enquêtes des délégués de police avec leurs instructions secrètes pour jauger l'obéissance des autorités locales. C'est durant cette période très indécise que Guizot, nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur, inaugure une théorie et une pratique étatique, à l'ambition scientifique et libérale, de saisie de l'opinion publique émancipée des seules préoccupations de surveillance, sollicitant la subjectivité des préfets afin de fonder l'action du gouvernement sur la connaissance des idées et des sentiments promus au rang d'objet statistique. Cependant, passé l'épisode des Cent-Jours les administrateurs de la monarchie se retrouvent plongés dans un abîme de perplexité pensant avoir à faire à une incontrôlable et imprévisible versatilité politique des Français. La lutte s'engage alors entre les réseaux ultras du ministère de l'Intérieur et ceux au départ plus modestes de la Police générale dirigée par Decazes qui désire prouver au roi l'intérêt des enquêtes électorales prospectives. Cette « bataille de l'esprit public » est l'un des moments les plus passionnants du livre, elle révèle tout l'enjeu des enquêtes politiques de cette première moitié du XIX^e siècle ayant pour tâche de lever le doute sur la fragile légitimité des nouveaux régimes. Ces années 1814-1818 livrent une masse archivistique inédite sur l'auscultation de l'esprit public que l'on ne retrouve pas en 1830 tant l'entourage du duc d'Orléans est persuadé représenter à lui seul « l'Opinion » enfin parvenue au pouvoir, la nécessité de l'enquête se faisant donc moins sentir.
- 6 Préparé dès les années 1820, l'enracinement de l'enquête politique emprunte différentes directions en rénovant parfois des pratiques administratives antérieures : comptes périodiques, analyse des effets des événements marquants et surtout enquêtes électorales à partir des années 1830 grâce à la nouvelle donne constitutionnelle et législative du régime de Juillet. Les préfets promus agents électoraux quasi permanents doivent répondre au raffinement et à la rationalisation de la demande ministérielle, quitte à faire état de leur incompréhension de l'intérêt d'une investigation politique régulière en absence de tout événement notoire. Apprendre à classer les sensibilités selon un schéma national les amène souvent à reproduire les stéréotypes des scènes de la vie de province, sur l'air de « l'ici comme ailleurs », quand ce n'est pas pour se faire

valoir auprès de leur hiérarchie et réaffirmer leur allégeance. Comme le souligne Pierre Karila-Cohen, il y a là comme un « goulet d'étranglement » lié aux impératifs administratifs et qui produit un appauvrissement de l'information remontant jusqu'au ministère. Si certains, mais minoritaires, se montrent concernés et inventifs devant l'exigence d'élucidation de l'inégale distribution des opinions dans le corps social, force est de constater le règne du conformisme, de la tautologie, de la complaisance, de la répétition, du remplissage, de la platitude, dans la correspondance préfectorale qui vise à rassurer plus qu'à expérimenter. C'est pourquoi le livre conclut à une efficacité politique médiocre de l'enquête d'opinion des années 1820 aux années 1840.

- 7 Demeure cependant une certaine ambiguïté du raisonnement quand il nous est dit que l'enquête politique se banalise et s'inscrit alors dans la normalité de la vie politique administrative. S'agit-il de banalisation ou de relative inefficacité, de normalisation ou de normativité ? Certes, l'argument permet à Pierre Karila-Cohen de déduire d'une pratique, qui s'émancipe peu à peu de son utilité gouvernementale immédiate, l'acte fondateur (« l'une des scènes essentielles », p. 12, on lirait presque *primitives* car oubliée par l'histoire des sciences sociales nous dit l'auteur) d'une discipline d'observation de la société à l'origine de « la culture politique contemporaine ». L'introduction et la conclusion du livre tranchent, et parfois en arriveraient à être contredites par la finesse de la démarche, quand il nous est proposé, sur le temps long, une vision très évolutionniste de l'extension du domaine de l'enquête sociale, legs de ces années d'effervescence. Issu d'une thèse de doctorat, on remarquera que le titre du livre a remplacé « l'administration et l'observation de l'opinion départementale » par l'« invention de l'enquête politique » et qu'il n'est plus précisé qu'il s'agit de la France « sous la monarchie constitutionnelle ». La démarche y gagne en ambition mais fait perdre de vue la singularité d'un type de régime politique, et risque peut-être – notre point de vue prêter sans doute lui aussi à discussion – de confondre « innovations » et « invention ».
- 8 De longues et très intéressantes citations des circulaires ministérielles permettent de prendre conscience du regard de plus en plus précis des instances qui interrogent la société des années 1820-1840. On se dit alors qu'un ouvrage symétrique de celui-ci pourrait livrer les réponses des très nombreux notables sollicités par l'administration de l'époque, la parole des Français dits « de qualité » en quelque sorte. Car enfin le livre apporte beaucoup à la compréhension des stratégies hégémoniques du pouvoir censitaire à un moment qui, à nos yeux, conserve ses particularités en terme de valeurs dominantes, de rapports de forces entre tendances politiques et groupes sociaux.